

## « En Bretagne, seul 4 % du territoire est éligible à l'éolien »

Entretien

**Jérémy Bouchez,**  
délégué  
régional  
pour France  
renouvelables  
(1).

(PHOTO : JÉRÉMY BOUCHEZ)



### Où peut-on installer de l'éolien en Bretagne ?

Dans la région, seul 4 % du territoire est éligible à l'éolien. La règle de base est de respecter une distance de 500 mètres par rapport aux habitations. Vous ajoutez ensuite un mille-feuille de contraintes : la réglementation, l'urbanisme, les routes, les radars militaires, les servitudes liées à l'aéronautique civile et militaire... On a une faible superficie à accorder à l'éolien terrestre, mais des objectifs ambitieux.

### Quels sont-ils ?

La Bretagne ne produit que 20 % de son électricité. L'idée est d'asseoir une indépendance énergétique. Le Sradet (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) breton a pour objectif d'installer, d'ici à 2028, environ

2 500 MW d'éolien terrestre. Au 31 mars, on était à 1 300 MW. C'est une projection ambitieuse, mais avec les volontés de décarbonation de l'énergie et l'électrification des usages, ces objectifs vont avoir tendance à être réévalués à la hausse.

### Comprenez-vous l'opposition exprimée face à de nombreux projets ?

Deux choses font naître une opposition : le manque de connaissance de l'éolien, même si c'est une énergie mature, ainsi que la potentielle désinformation qu'on peut avoir. Même si les développements de projets ne sont pas toujours *optimums* et qu'on peut parfois observer un manque de concertation, surtout pour les plus vieux projets.

Maintenant, il y a plus d'échanges, d'élus dans la boucle... Il y a énormément de pédagogie à faire. Ne pas avoir peur de dire pourquoi on abandonne un projet ou on souhaite continuer. Il faut réussir à dépasser les clivages locaux.

### Les projets « industriels » sont souvent pointés du doigt, avec des porteurs venant parfois de loin, même de l'étranger...

L'État a fait le choix, il y a une vingtaine d'années, de laisser faire les porteurs de projet. Vous pouvez avoir



« Sur les projets d'éolien, on n'a pas une conversion à 100 % »

(PHOTO : ARCHIVES FRANCK DUBRAY, OUEST FRANCE)

des fonds étrangers dans certaines entreprises, mais des personnes travaillent en France, ont des sièges sociaux ici. En 2023, l'éolien terrestre a permis à l'État d'engranger 6 milliards d'euros de recettes, que Bercy a redistribués avec le bouclier tarifaire, par exemple. On ne peut pas dire qu'un projet éolien ne bénéficie qu'à un groupe étranger.

### Dans des espaces plus ruraux, les opposants disent souvent qu'ils ont les éoliennes, alors que ce ne sont pas eux qui consomment le plus...

Je comprends cet argument. Il est vrai et structurel. Rennes, aujourd'hui, consomme énormément d'électricité mais n'a pas la structure pour avoir son moyen de production. Vous ne pouvez pas mettre des éoliennes dans le parc du Thabor.

Avant, on ne voyait pas la production : c'était une centrale nucléaire à 200 km de chez nous. Aujourd'hui, le besoin est tel que la question se pose à l'échelle du développement d'un pays. On pourrait peut-être travailler sur la règle des 500 mètres, les questions liées aux radars militaires... pour dégager d'autres zones qui semblent intéressantes. Mais c'est un vrai chantier.

### Dès lors, entendez-vous, parfois, la sensation de « saturation » ?

La saturation, c'est une notion très personnelle. Il faut savoir que sur les projets, on n'a pas une conversion à 100 %. Vous pouvez projeter une zone intéressante, de quatre ou cinq mâts, et au gré des contraintes, de l'avancée du projet, finir à un ou deux mâts, ou rien du tout.

Recueilli par  
Donovan GOUGEON.

(1) L'association France renouvelables regroupe près de 90 % des développeurs éoliens et propriétaires de parcs.